Quarante-septième année. — N° 81. (EDITION DU MATIN) SAMEDI 22 MARS 1902

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5

Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Carnot, 5. — A Mouscron, chez M. Henri Lenoux, rue de la Station. — A Paris et à Bruxelles, dans les agences de publicité. — Le Journal de Roubaix est en vente dans les principaux Kiosques et Bibliothèques de Paris.

LA QUESTION D'AUTRICHE

De même que, par un temps orageux et sombre, un éclair illumine tout d'un coup dans ses profondeurs un paysage, il s'est produit hier au Reichsrath autrichien une scène scandaleuse qui éclaire les dangers dont est gros l'avenir pour le maintien de l'équilibre européen. On discutait, en deuxième lecture, un projet de loi relatif au vote de deux douzièmes provisoires. Tout d'un coup, en terminant son discours, M. Schœnerer, député pangermaniste et radical, s'écria : « Vivent les Hohenzollern ! » Et, tandis que la droite et le centre protestaient violemment, les représentants de l'extrême-gauche répondaient par des hourras répétés à cet appel antipatriotique et anticonstitutionnel. Ces derniers ne sont encore qu'une infime minorité, même dans les régions allemandes de la monarchie des Habsbourg, mais, d'élection en élection, on peut suivre leurs progrès, et le fait même de manifestations de ce genre appelle l'attention sur un mouvement qui, sous l'empire de circonstances, peut trouver un écho au-delà du Danube et troubler gravement la paix européenne. Le pangermanisme, que quelques-uns affectent de traiter comme une imagination de quelques exaltés, prend, par là, en effet, une forme concrète et s'impose comme un des plus graves problèmes que nous ayons à envisager pour l'avenir.

En ces derniers jours, M. André Chéradame lui a consacré un travail plein d'érudition sous ce titre : *l'Allemagne, la France et la question d'Autriche*, travail qui n'est lui-même qu'un résumé d'un ouvrage plus complet : *l'Europe et la question d'Autriche au seuil du vingtième siècle*, dont le succès justement mérité s'est affirmé par de nombreuses éditions. Ce livre vient à son heure, au moment où certaines personnes, fermant les yeux au péril que la propagande pangermaniste fait courir à l'Europe, s'imaginent que seule l'annexion de l'Alsace-Lorraine empêche un rapprochement sincère et durable entre la République et l'empire allemand. Or, même si la question d'Alsace-Lorraine se trouvait résolue pacifiquement — solution aussi difficile à imaginer que celle de la quadrature du cercle, — il n'en existerait pas moins entre la France et l'empire allemand une cause capitale de dissentiment destinée à empêcher ces deux puissances de marcher étroitement unies, la main dans la main, et cette cause de dissentiment n'est rien moins que la tendance de l'Allemagne à une domination continentale, qui se manifeste, d'une part, par l'absorption des provinces allemandes de l'empire d'Autriche, y compris la Bohême et la Moravie, dont les habitants seraient réduits à l'état misérable des Polonais de la Prusse orientale ; d'autre part, par l'établissement d'un zollverein de l'Europe continentale, avec exclusion de la Russie, zollverein dans lequel notre commerce et notre industrie seraient sacrifiés au commerce et à l'industrie d'outre-Rhin.

Nous ne pouvons actuellement ici entrer dans le détail de ce mouvement pangermaniste dont M. Chéradame a tracé un tableau très sombre pour l'avenir qu'il nous réserve. Peut-être y a-t-il même quelque exagération dans l'importance qu'il lui donne, peut-être ne tient-il pas assez de compte de la vitalité du loyalisme autrichien envers les Habsbourg, peut-être enfin envisage-t-il trop les faits comme un paysage reflété dans une boule de métal placée au milieu d'un jardin ; mais ce grossissement lui-même, en la circonstance, est un bien, car le danger est là, pressant, réel, et il importe de frapper fort l'opinion et surtout de la faire revenir de ce préjugé absurde que les affaires d'Autriche sont tellement abstruses que le mieux est de ne pas s'en occuper. Le livre dont nous parlons montre, au contraire, à quel point elles nous touchent de près et combien elles se simplifient lorsqu'on les considère sous l'angle convenable.

Nous ne redoutons point tant la dissolution de l'Autriche qu'une coalition pangermaniste, radicale, socialiste, précipitant un mouvement qui éveillerait ce qu'il y a de sentimental dans l'âme allemande nourrie de légendes historiques et provoquerait une intervention dont les conséquences seraient un bouleversement complet de l'Europe.

« Nous autres Allemands, écrivait le docteur Hane, nous avons souffert pendant des siècles d'être enclume ; je pense que le temps est venu où nous pouvons avoir la prétention de prendre du large et d'être marteau. Dans l'avenir, nous voulons être marteau et non enclume. »

Malheur à ceux qui n'auront pas su comprendre à temps cet avertissement.

De la T.

INFORMATIONS

LE MANDAT DE SIX ANS

Paris, 20 mars. — Les ministériels du groupe de la gauche démocratique du Sénat se sont réunis jeudi, pour examiner la proposition votée par la Chambre, portant à six ans le mandat des députés. Ils ont décidé de soutenir cette proposition, mais avec le renouvellement partiel par moitié.

LA TAXE DES JOURNAUX

Paris, 20 mars. — M. Antony Ratier, sénateur de l'Indre, a déposé un amendement au budget, reprenant le texte voté par la Chambre concernant la réduction de la taxe des journaux, mais en y adjoignant une stipulation par laquelle la réduction de la taxe ne sera accordée qu'aux imprimés remis à la poste, triés et enliassés par bureaux de destination.

DISCOURS POLITIQUE AJOURNÉ

Paris, 20 mars. — Dimanche prochain, devait avoir lieu, à Epernay, une grande manifestation démocratique organisée par les comités républicains et radicaux de la Marne. Entouré de sénateurs, de députés et de conseillers généraux du département, M. Léon Bourgeois devait prononcer, à l'issue d'un banquet, un discours politique résumant les aspirations du parti républicain radical à la veille des élections générales.

Cette manifestation n'aura pas lieu à la date indiquée. Elle se trouve ajournée à la demande de M. Léon Bourgeois, dont la fille est très gravement malade, une congestion pulmonaire mettant ses jours en danger.

LA MISSION FRANCO-MAROCAINE

Alger, 20 mars. — Une dépêche particulière de Duveyrier, à un journal d'Algérie, rapporte que la mission franco-marocaine aurait dû rebrousser chemin jusqu'au camp des Beni-Ounif, en présence de l'attitude hostile de la tribu des Doui-Menia.

La dépêche ajoute que les indigènes révoltés auraient refusé le paiement des impôts et se seraient livrés à des violences à la suite desquelles un officier marocain de la mission aurait eu la main coupée.

Ces nouvelles sont controuvées. On déclare, au gouvernement général, que si la mission est revenue chez les Beni-Ounif, c'est parce que ses travaux subissent un temps d'arrêt, conséquence des fêtes marocaines.

Quant à l'officier blessé à Aïd-el-Kébir, il l'a été en débouchant une bouteille, il y a quelques jours.

LA CESSION DU PANAMA AUX ETATS-UNIS

Paris, 20 mars. — La première Chambre civile vient d'homologuer sur requête de Me Divile, avoué, la cession éventuelle au gouvernement des Etats-Unis de l'actif de la Compagnie nouvelle de Panama existant dans l'isthme et des plans et archives de Paris sous réserve des modifications à obtenir du gouvernement de Colombie en ce qui concerne l'octroi de concessions futures à des puissances étrangères et des délais à observer conformément à la loi.

LE VOYAGE
DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
en Russie

Saint-Pétersbourg, 20 mars. — Le marquis de Montebello, ambassadeur de France, a été reçu mardi par le tsar, à qui il a remis la lettre autographe de M. Loubet touchant le prochain voyage du Président de la République en Russie.

Le tsar a exprimé, en termes très aimables, à l'ambassadeur, toute la satisfaction qu'il éprouvera de revoir le Président de la République.

Brest, 20 mars. — Le ministre de la marine viendra à Brest dans le courant d'avril pour visiter les aménagements effectués à bord des navires de l'escorte présidentielle.

En raison de la faveur que la tsarine accorde à la bruyère, ordre a été donné de réunir une certaine quantité de plants de bruyère fleurie qui seront mis à bord du *Montcalm*.

LE TRAITÉ ANGLO-JAPONAIS
La note franco-russe

Saint-Pétersbourg, 20 mars. — Le *Messager du Gouvernement* et le *Journal de Saint-Pétersbourg* publient le texte de la déclaration de la Russie et de la France en date du 16 mars, en réponse à la conclusion récente du traité anglo-japonais.

Dans un communiqué gouvernemental qui précède ce document, on remarque les passages suivants :

Le gouvernement impérial accueille la conclusion du traité anglo-japonais avec la plus grande tranquillité.

Les principes qui ont guidé la politique russe, depuis le commencement des troubles de Chine, sont et demeurent immuables.

Le gouvernement désire autant l'intégrité de la Chine, pays voisin et ami de la Russie, que l'indépendance et l'intégrité de la Corée ; il désire aussi le maintien du « statu quo » et l'apaisement général dans l'Extrême-Orient.

En construisant à travers la Sibérie une grande voie ferrée, ayant un embranchement en Mandchourie, et aboutissant à un port toujours libre de glaces, la Russie favorise l'extension du commerce et de l'industrie du monde entier dans cette région.

Pourrait-il être de son intérêt de créer maintenant des difficultés à cet égard ? L'Angleterre et le Japon manifestent l'intention de contribuer à l'obtention du résultat auquel le gouvernement russe tend d'une façon persistante.

Cette intention ne peut être accueillie qu'avec sympathie dans l'empire russe, en dépit des déclarations faites dans certaines sphères politiques et dans différents organes de la presse étrangère, où l'on s'est efforcé d'exposer, sous un tout autre jour, l'attitude immuable du gouvernement impérial, vis-à-vis d'un acte diplomatique qui ne peut, de l'avis du gouvernement russe, modifier, en aucune façon, la situation politique générale.

LES MISSIONNAIRES A PÉKIN

La lettre de Mgr Favier, évêque de Pékin, aux Missions catholiques de Pékin, dont nous avons parlé, réduit à néant les ineptes accusations lancées contre les missionnaires par la presse sectaire.

L'évêque arrivant à la question des chèques délivrés aux soldats pour leur mission, dit notamment :

Les soldats s'étant emparés des lingots d'argent trouvés chez le prince Li étaient fort embarrassés, aucune banque n'étant ouverte à Pékin pour qu'ils pussent déposer leurs lingots.

Afin de les soustraire à la rapacité des individus louches toujours à la suite des armées, l'évêque autorisa le procureur de la mission à recevoir cet argent et à délivrer en échange des chèques aux militaires. 650 chèques, représentant une valeur de 450.000 fr., furent ainsi délivrés.

L'opération fut interrompue le quatrième jour, à la suite de la visite d'un officier du quartier général, qui vint dire de la part du général en chef que ce dernier désirait, pour se conformer aux règlements militaires, que l'argent des officiers et soldats fût réuni en masse pour leur être ensuite distribué.

A partir de ce jour, aucun chèque ne fut plus délivré.

Le lendemain, un ordre du jour parut pour faire rentrer les chèques qui revinrent aux mains du général presque en totalité. Le général nous fit écrire ceci :

« Désirant que cette question soit réglée, je vous serai reconnaissant de m'envoyer environ 650 chèques en blanc, que je ferai remplir et que j'apporterai ensuite à la signature du P. du Colombier. »

Nous aurions bien préféré rendre les lingots, mais le général nous demanda des chèques en blanc, et nous les lui donnâmes, puis le procureur les signa.

A partir de ce jour, tout l'argent trouvé, soit au Palais Li, soit ailleurs, fut porté au quartier général par les soldats, où une somme de lingots, encore plus considérable que la nôtre nous embarrassait. Heureusement qu'une occasion se présenta de nous en défaire des deux côtés. Aucune banque ne se trouvant à Pékin, un agent d'une banque de Shanghaï vint nous proposer d'emporter à Shanghaï des quantités d'argent non monnayé, en nous donnant à la place un chèque sur sa banque.

L'évêque explique ensuite que cette opération de change n'apporta à la mission qu'un infime bénéfice.

Pour récompenser les marins et soldats, au nombre de huit, qui avaient escorté les 120.000 taëls trouvés chez le prince Li, il leur fit donner à chacun un chèque de 2.000 fr., pris sur la caisse de la mission.

Le général Voyron envoya, au retour de ces valeurs, à la mission, un chèque de 5.000 francs, ce qui termina définitivement l'affaire.

LE JUBILÉ PONTIFICAL

Rome, 20 mars. — Ce matin, par les soins de l'ambassade de France près le Vatican, un *Te Deum* a été célébré à l'occasion du jubilé pontifical, en l'église Saint-Louis-des-Français.

Le cardinal Mathieu officiait.

Outre l'ambassadeur, M. Nisard, M. de Navenne et tout le personnel de l'ambassade de France près le Saint-Siège, on remarquait dans la nombreuse assistance, plusieurs personnages ecclésiastiques de la cour pontificale, l'évêque de Besançon, l'auditeur de rote pour la France, Mgr Mourey, une délégation des chanoines de Saint-Jean-de-Latran, NN. SS. Duchesne, Laperrine d'Hautpoul, Darmailhac, et les représentants des différentes communautés.

Les principaux personnages étaient reçus et placés par l'économe de Saint-Louis, l'abbé Calmet, et par les membres de l'ambassade.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi, 20 mars 1902

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Deschanel.

ÉLOGE DE M. ERNEST LOYER

Le Président prononce l'éloge funèbre de M. Loyer :

Messieurs et chers Collègues,

Cette législature finissante nous apporte encore une triste nouvelle. Notre honoré collègue, M. Loyer, député de la deuxième circonscription de Lille, vient de nous être enlevé, à l'âge de 58 ans. Il avait vaillamment débuté dans la vie, et appris, dans les malheurs de la France, à la bien servir.

Officier de mobiles, à l'armée du Nord, il avait été cité à l'ordre du jour pour sa belle conduite, à la bataille de Saint-Quentin. (Applaudissements.)

Directeur d'importantes filatures, témoin des luttes et des souffrances du monde du travail, il avait donné le meilleur de son cœur à ces œuvres de prévoyance et de mutualité, qui ont pris, dans toute cette région, un si admirable essor.

Elu député en 1893, réélu en 1898, il fit partie des commissions relatives à la protection de l'enfance, aux tribunaux de commerce et prit part au débat sur le budget de la guerre et sur les sociétés de secours mutuels.

Vous savez, mes chers collègues, avec quelle conscience il remplissait son mandat. Il lui arriva de se faire transporter ici, mourant, pour accomplir son devoir civique, au risque de rendre irréparable le mal qui devait l'emporter. C'était toujours le même homme, celui du champ de bataille de Saint-Quentin. (Applaudissements).

En adressant à sa famille et à ses électeurs l'hommage de nos regrets, nous saluons la mémoire d'un excellent citoyen, d'un patriote courageux, en un mot, d'un vrai Français. (Applaudissements).

De nombreuses rectifications sont faites au procès-verbal au sujet du scrutin sur la prolongation à six ans de la durée du mandat législatif. La plupart des rectifications viennent de députés de gauche, ce qui provoque les exclamations du centre et de la droite. On crie : « C'est scandaleux ! Ces palinodies sont misérables ! »

Démission d'un député

Le Président. — J'ai reçu de M. Louis Blanc, élu sénateur, une lettre où il donne sa démission de député.

Le pari mutuel

M. Emile Chauvin dépose une proposition de loi tendant à modifier la loi de 1891, sur les courses de chevaux. La modification proposée a pour objet d'interdire sur les champs de courses tout autre pari que celui sur lequel un prélèvement est effectué. (Pari mutuel.) L'orateur prie la Chambre de prononcer l'urgence.

Le ministre de l'agriculture ne s'oppose pas à l'urgence.

M. Charles Bernard fait remarquer que les fonds du pari mutuel sont employés à faire de la pression électorale. C'est ainsi que M. Caillaux a fait donner à un hôpital de sa circonscription une grosse somme, alors que cet hôpital ne compte pas plus de vingt-cinq lits.

M. Jean Dupuy proteste contre ces assertions. Ce n'est pas le ministre, dit-il, qui distribue ces fonds, c'est une commission.

M. Ch. Bernard. — Lorsque vous étiez candidat au Sénat, vous avez distribué 170.000 francs sur les fonds du Pari mutuel.

L'urgence est déclarée et la proposition renvoyée à la Commission de législation fiscale.

Les croix militaires

La Chambre adopte le projet de loi ayant pour objet l'augmentation du nombre des décorations accordées aux armées de terre et de mer.

La tuberculose bovine

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Théodore Denis, sur les inconvénients du décret du 28 juillet 1888, en ce qui concerne la tuberculose bovine.

M. Denis expose en détail les inconvénients du décret du 28 juillet 1888 en ce qui concerne la maladie en question, les procès auxquels elle donne lieu, les indemnités dues aux propriétaires dont les bestiaux sont atteints, la vérification et le contrôle de la maladie. Il fait spirituellement la critique des procédés réservés aux propriétaires d'animaux tuberculeux, la maladie de ceux-ci étant appréciée d'après les sentiments plus ou moins ministériels de leurs maîtres. Les dispositions vexatoires du décret en fouissement des animaux tuberculeux, etc., n'ont plus de raison d'être, les travaux des hommes les plus compétents ayant montré que l'absorption de la chair de ces animaux est sans le moindre danger. Le décret de 1888 semble avoir eu pour seul but de persécuter et de gêner sans utilité aucune l'agriculture ; elle en réclame l'abrogation ; qu'on la lui accorde.

M. Jean Dupuy, ministre de l'Agriculture, convient que certaines des dispositions en question sont excessives et promet d'étudier la réforme d'ensemble du décret.

VIIe INCIDENT

M. de Montebello. — J'ai cité, l'autre jour, un cas où une indemnité a été refusée, dans la commune d'Epernay, par ce motif que le maire, qui appuyait la demande, était hostile au gouvernement.

L'orateur fait de nouveau l'exposé des faits au milieu des rires de la Chambre égayée.

M. Jean Dupuy. — Vous ne m'avez pas prévenu que vous soulèveriez l'incident.

M. Charles Bernard. — Allons donc, vous étiez au courant.

M. de Montebello. — Une lettre a été écrite par le sous-préfet au préfet, avec cette mention : « maire hostile ». L'indemnité a été refusée. Aucun blâme n'a été infligé au fonctionnaire coupable d'avoir violé la loi qui exige que tous les citoyens soient traités avec impartialité.

M. Jean Dupuy. — Je m'étonne encore une fois de n'avoir pas été avisé par M. de Montebello qu'il soulèverait l'incident. C'est la première fois que je vois procéder ainsi. Dès que j'ai su qu'il l'avait porté l'autre jour à la tribune, j'ai prescrit une enquête et j'ai le regret de dire à M. de Montebello que sa bonne foi a été surprise.

M. de Montebello se dresse indigné :

Voici la lettre en question écrite par le sous-préfet au préfet ; elle porte la mention : « Maire hostile. Avis défavorable ». (Vifs applaudissements.) Si j'ai cette lettre entre les mains, c'est que, destinée au préfet, elle a été envoyée au maire par suite d'une erreur d'adresse.

M. Jean Dupuy. — Je maintiens que vos renseignements sont inexacts.

M. Charles Bernard. — Vous mentez.

M. le Président. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. de Montebello s'est avancé vers le ministre, en brandissant la lettre devant lui.

Mais puisque voici la lettre, vous ne prétendrez pourtant pas que je l'ai fabriquée. Puisqu'il en est ainsi, je dépose un ordre du jour motivé.

Cris à gauche : L'ordre du jour pur et simple.

M. le Président. — Je mets aux voix l'ordre du jour pur et simple, qui a la priorité.

Cris à droite : L'avis du gouvernement.

M. Jean Dupuy. — J'accepte l'ordre du jour pur et simple.

Cet ordre du jour est adopté par 329 voix contre 224.

M. de Montebello. — Une fois de plus la majorité montre son libéralisme ! !

M. Charles Bernard. — C'est honteux !

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi de M. Fernand Rabier et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet d'ajouter à l'article 103 du code de commerce un paragraphe pour maintenir dans les tarifs spéciaux des Compagnies de chemins de fer, la responsabilité prévue par cet article. — Adopté.

L'affichage électoral

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des propositions concernant l'affichage électoral.

Un débat long et confus s'engage au sujet d'un amendement de M. Paul Faure, destiné à remplacer, dans le nouveau texte de la commission, les mots : « dans toutes les villes de plus de 10.000 habitants », par ceux-ci : « dans toutes les communes. »

Cet amendement, malgré la commission, est adopté par 308 voix contre 229. Le texte de l'article 1er est, par suite, ainsi conçu :

Dans toutes les communes, pour toute élection au scrutin uninominal, qu'elle soit législative, départementale ou communale, le maire est tenu de mettre à la disposition de chacun des candidats des emplacements ou cadres réservés qui devront répondre aux conditions suivantes :

1° Chaque emplacement ou cadre aura une surface de deux mètres carrés ; 2° leur nombre sera strictement le même pour chaque candidat ; 3° ils seront placés exactement dans les mêmes conditions d'exposition aux yeux du public, les uns à côté des autres ; 4° les lieux réservés, en plus ou moins grand nombre, pour le groupement de ces emplacements ou cadres réservés, devront être suffisants pour que tous les candidats soient dans des conditions d'égalité absolue.

Ce texte est adopté par 297 voix contre 233.

M. Gauhtier de Clagny présente une disposition additionnelle tendant à décider que le maire qui refusera de désigner à un candidat les emplacements ou les cadres auxquels il a droit, sera puni d'une amende de 500 à 5.000 francs.

Si on comptait seulement sur la répression des préfets, on pourrait compter sur une chose vaine, d'autant plus que le gouvernement pourrait être tenté de les couvrir.

M. Guyot-Dessaigne, président de la commission, partage l'opinion de M. Gauthier de Clagny, mais il trouve ses pénalités excessives. On pourrait fixer l'amende de 16 à 100 francs.

M. Leygues, ministre de l'instruction publique. — Le gouvernement repousse l'amendement de M. Gauthier de Clagny. Ce serait suspendre sur la tête des maires une menace trop lourde.

Échec du gouvernement

M. Gauthier de Clagny. — Le gouvernement seul paraît hostile au principe de mon amendement. Pour donner satisfaction à quelques-uns de mes collègues, j'abaisse le chiffre des pénalités et je propose celui de 50 à 500 francs.

L'amendement, ainsi modifié, est adopté par 268 voix contre 226.

M. Galpin développe un amendement tendant à mettre à la charge de l'Etat les frais relatifs aux cadres destinés à l'affichage électoral.

Un grand nombre de communes ne possèdent même pas de mairie. Pour installer des cadres en bois, il faudra, pour beaucoup, imposer des centimes extraordinaires si la charge n'incombe pas à l'Etat.

Le ministre de l'instruction publique repousse l'amendement.

A la majorité de 347 voix contre 133, l'amendement est adopté.

La Chambre, après avoir décidé de renvoyer à la commission du suffrage universel les nouveaux amendements déposés sur le projet de réglementation de l'affichage électoral, et après avoir réglé son ordre du jour, lève la séance à six heures 45.

SÉNAT

Séance du jeudi, 20 mars 1902

La séance est ouverte à deux heures quinze. M. Fallières préside.

LE BUDGET

On reprend le débat sur le budget.

M. de Lamarzelle a la parole :

Je ne m'arrêterai pas longtemps, dit-il, à faire la critique de la gestion financière de ces huit ou dix dernières années.

Tout a été dit à ce sujet, soit par M. Ribot, à la Chambre, soit par M. Caillaux, soit par M. Antonin Dubost.

L'opposition ne peut que se féliciter que la majorité reconnaisse que bien des fautes ont été commises.

Le ministre des finances, cédant sans doute à l'entraînement de la discussion, avait devant la Chambre émis des appréciations confiantes sur la situation de notre budget. A Sénat, il s'est exprimé avec moins d'assurance et il ne nous a pas caché qu'il était grand temps d'enrayer le flot montant des dépenses publiques.

M. de Lamarzelle constate ensuite le fait que la démocratie est un régime coûteux.

Nous sommes condamnés à voir, dit-il, nos budgets futurs augmenter sous la pression des besoins et des exigences des classes laborieuses.

L'orateur croit qu'il est possible de réaliser des réductions compensatrices sur les frais annuels de l'administration de la France.

Et avons-nous en perspective, dit M. de Lamarzelle, des ressources nouvelles à espérer ?

En ce moment, nous vivons sur notre fortune acquise, sur notre bas de laine, comme le disait récemment le ministre des finances de Russie.

M. Caillaux. — Les propos auxquels vous faites allusion viennent d'être démentis par un communiqué officieux du journal de Saint-Pétersbourg.

M. de Lamarzelle. — Je m'en doutais, mais le démenti est un peu tardif.

M. de Lamarzelle termine son discours. La discussion générale est close.

Le Sénat adopte alors sans débat tous les articles du budget du ministère du commerce et du budget annexe de l'Ecole centrale.

On passe au budget des affaires étrangères.

Répondant à diverses questions, le ministre des Finances assure d'abord qu'à la suite d'un accord, le gouvernement portugais accroît de 50 % l'intérêt qu'il sert aux porteurs.

La répression des attentats causés sur la frontière marocaine est une affaire de police. Pour ce qui concerne la Turquie, un Livre jaune sera distribué demain et les intérêts français ont été sauvegardés. Parlant du rapprochement franco-italien, il dit que les deux puissances s'efforcent de faire disparaître le malentendu.

En ce qui concerne le traité anglo-japonais, il dit que les contractants veulent assurer le respect de l'intégrité de la Chine et que c'est là pour nous une vieille et chère politique.

Au sujet de l'alliance franco-russe, il dit :

Si à la communauté d'intérêt on ajoute la communauté de sentiments, on fonde l'alliance la plus solide qu'il soit, c'est là le secret de la force de notre alliance avec la Russie.

M. Haloan. — Le ministre n'a pas dit un mot du peuple boer. Que compte faire le gouvernement pour ce peuple héroïque ?

M. Delcassé ne répond pas.

M. Le Provost de Launay. — J'appelle l'attention du gouvernement sur la situation faite à nos compatriotes qui ont combattu au Transvaal et qui sont détenus à Ceylan et Sainte-Hélène.

Le ministre. — Il y en a qui ont été pris les armes à la main et pour lesquels aucune contestation n'est possible. D'autres étaient à Johannesburg en vertu de permis de séjour : ils ont été arrêtés sous prétexte de manœuvres auxquelles ils se sont livrés. Nous estimons qu'un prisonnier ne peut être fait que sur le champ de bataille. L'Angleterre ne reconnaît pas l'exactitude de cette thèse. Deux des prisonniers ont été mis en liberté, d'autres sont en liberté sur parole, il n'en reste plus qu'un pour lequel une solution n'est pas encore intervenue.

Les chapitres du budget des affaires étrangères sont mis aux voix et adoptés.

Après le vote du budget des travaux publics et du budget des postes et télégraphes, le Sénat s'ajourne à demain, une heure, et lève la séance à 6 heures 55.

RIMES DU JOUR

LA CHUTE DES PORTEFEUILLES

(Méditation de M. Waldeck-Rousseau à la veille des élections).

De la dépouille de nos lois
Waldeck avait jonché la France !
L'œil empli de désespérance,
Il murmurait, triste et sans voix :
« Hélas ! je sens que je succombe,
J'en ai l'affreux pressentiment...
Le scrutin va creuser ma tombe !
Ah ! vrai ! c'est un fichu moment !
Je comprends bien que mes ministres
On les mette sous le boisseau,
Ils sont trop nuls ou trop sinistres...
Mais pourquoi, moi, Waldeck-Rousseau ?
Tenez, je vous les abandonne,
Bons électeurs, ô chers amis !
Je suis prêt, Dieu me le pardonne !
A faire un petit compromis :
Prenez Millerand, c'est un homme
Souple et malin, un vrai luron,
S'il lâche un portefeuille, en somme,
Il restera toujours baron.
Tombez Caillaux, — la perte est mince —
Il s'en ira même enchanté
Apprendre en un coin de province
L'art de la comptabilité.
De Lanessan, je vous le livre,
Il trouvera toujours à vivre :
Son temps n'a pas été perdu...
Et je ne doute pas qu'il puisse
Devenir amiral en Suisse
— En temps de paix bien entendu. —
Pour Monis, ce sera justice,
N'ayez pas crainte qu'il pâtisse
En vous rendant son tablier,
Ses chais l'attendent tout de suite
Il a, si ce n'est sa conduite,
De l'alcool à rectifier.
Qu'André saute, je n'y vois guère...
Qu'un bénéfice pour la guerre...
Mais lui, pourra-t-il se caser ?
Rois d'Afrique et d'Océanie
N'avez-vous pas, pour ce génie,
D'armée à désorganiser ?
Decrais, Dupuy cessent de plaire,
Envoyez-les faire lanlaire !
Couchez-les tous sur le carreau !
De Delcassé, la France est lasse...
Un chiffre marquera leur place :
Zéro, zéro, zéro, zéro !
Leygues... mais lui point ne se blouse,
Il n'est pas pour rien de Toulouse,
Il a des sentiments pompiers ;
Et, quel que soit le bond qu'il fasse,
Il est solide, pile et face,
Il retombera sur ses pieds.
Prenez encor... Non, je m'arrête...
D'ailleurs, remplie est la charrette...
Expédiez-les en cinq sec ;
Mais puisque ainsi je les renie,
Dans votre indulgence infinie,
Conservez sa place à Waldeck.
Je peux changer l'arme d'épaule,
J'ai déjà joué l'autre rôle,
Je baisse d'un ton mon accord...
Quel que soit le but du navire,
Pilote adroit, je vire, vire
Et je ne perds jamais le Nord.
J'ai l'éloquence mirifique ;
Le Sort l'a marquée au bon coin
Pour défendre la République...
Et pour la combattre au besoin.

Octave Pradels.

LA GUERRE DANS LE SUD DE L'AFRIQUE

Déclaration du président Kruger

M. Henry des Houx publie, dans le « Matin », le récit d'une conversation qu'il vient d'avoir à Utrecht avec le président Krüger ; voici les passages principaux de cette interview :

On avait dit au peuple anglais que nous étions les oppresseurs des étrangers. L'expérience n'a-t-elle pas prouvé que le désir d'opprimer n'était pas de notre côté, et que ces prétendus griefs n'étaient qu'un prétexte pour cacher l'avidité de financiers sans scrupules, qui n'avaient d'autre but que d'accaparer nos champs aurifères !

On a dit encore qu'on luttait pour l'égalité des droits et qu'on ne voulait ni extension de territoire ni annexion. N'était-ce pas une tromperie manifeste ? C'est pour nous dérober nos droits et notre territoire qu'on a entraîné le peuple anglais dans cette guerre funeste qui lui coûte des trésors de vies humaines et d'argent.

Sans compter les indigènes, les Anglais entretiennent chez nous une armée de 250.000 hommes, et cette force est décimée par les combats et la maladie.

L'histoire de toute cette guerre n'a été jusqu'à présent qu'une conspiration contre la vérité. Quand les faits seront exposés au grand jour, l'Angleterre rougira de honte d'avoir été ainsi trompée par ses dirigeants et par ses ministres.

Encore ces autorités n'en ont-elles pas fini avec le système des erreurs volontaires. On a recours à toute espèce de sophismes pour prolonger la patience du peuple anglais. On prétend que notre indépendance est incompatible avec la paix dans l'Afrique du Sud. C'est une calomnie. Le contraire est vrai. Si on nous refuse l'indépendance, ce sera la guerre sans fin, le désordre et le trouble perpétués dans toute l'Afrique du Sud.

On persuade encore à la crédulité du peuple britannique que les autorités civiles et militaires de l'Angleterre sont maîtresses des deux Républiques, les administrent et les gouvernent. Or, les Anglais ne sont maîtres que des emplacements où stationnent leurs troupes. Partout ailleurs, et notre pays est vaste, l'autorité est aux mains de nos magistrats.

La conquête ne progresse pas ; elle recule.

Chaque journée coûte à l'Angleterre des sommes énormes, et, perte plus irréparable, une sensible diminution de son prestige, de son honneur, de son influence politique.

La véracité de mes paroles est attestée par les faits. Une paix honorable est encore possible.

Le jour où les yeux du gouvernement et du peuple anglais s'ouvriront à l'évidence, la paix sera faite. Car